



20 FLEURS DE CAFE

SARL à capital variable

En liquidation

Siège social : C/ o PHALSBOURG GESTION

Immeuble Piazza Marengo - Zone Collery II

97300 CAYENNE

RCS CAYENNE 803 215 243

RAPPORT DU LIQUIDATEUR
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 25 AVRIL 2025

Chers associés,

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 09/12/2024, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter dudit jour.

Nous avons l'honneur de vous réunir en Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de vous rendre compte de notre mandat de liquidateur et de vous demander de prononcer la clôture de liquidation de la société dont voici les éléments :

A - Pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2024 :

Les produits d'exploitation se sont élevés à	0 €
Et les charges d'exploitation à	0 €
Soit un résultat d'exploitation de	0 €
Après prise en compte :	
De produits sur cessions d'éléments d'actifs pour	0 €
De charges exceptionnelles pour	0 €
Le résultat net comptable est déficitaire de	0 €

B - Les opérations suivantes ont été effectuées :

Encaissement des créances sur clients
Règlement des fournisseurs et des dettes fiscales et sociales

C - L'actif ressort à :

Créances	0 €
Total	0 €

D - Le passif ressort à :

Capital	810 050 €
Report à Nouveau	- 1 008 649 €
Résultat de l'exercice	0 €
Capitaux propres	-198599 €
Dettes liquidateur	198599 €
Total	0 €

E - Le résultat du bilan de liquidation ressort à :

-198599 € (Capitaux propres) – 810 050 € (Capital social) = - 1 008 649 €

F - Absence de boni de liquidation

G - Compte tenu de ces chiffres, il ressort un mali de liquidation d'un montant de - 1 008 649 €uros.

Conséquences :

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir constater qu'aucun remboursement des actions ne sera effectué et aucun partage réalisé.

Nous vous demanderons d'approuver les résolutions proposées, de nous donner quitus de notre gestion et de constater la clôture de la liquidation de la société.

LE LIQUIDATEUR